juristudiant
forum des étudiants en droit

recourt hiérarchique refus de déféré préfectoral

Par **GaelR**, le **17/01/2010** à **19:25**

bonsoir,
La jurisprudence a énoncé dans plusieurs arrêts que le refus d'un préfet de défèrer un acte sur la demande d'un administré était insuceptible de recourt contentieu.
Mais es-ce qu'un recourt iérarchique est envisageable contre se refus du préfet de déféré?
j'espère que vous saurez m'éclairer.

Par **benzema**, le **31/01/2010** à **20:07**

Oui il est envisagable de former un recours aupres du ministre de competence.
Par contre, on peut former un recours gracieux aupres du prefet.
Les deux sont les recours administratifs.

En outre, un recours devant la juridiction administative est egalement ouverte pour contester tel acte.

NB. chaque recours ont un delais de prescription.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés